

II. Écoles privées :

Division des écoles.	Arrondissements d'inspection.						Écoles.
	1 ^{er} .	2 ^e .	3 ^e .	4 ^e .	5 ^e .	6 ^e .	
Pensionnats de jeunes filles .	2	1	1	3	1	»	8
Écoles primaires prop ^t dites . .	1	2	1	1	»	»	5
Écoles gardien ^{nes}	2	2	2	»	4	»	10
Écoles d'adultes.	17	5	10	1	5	1	39
Totaux. . .	22	10	14	5	10	1	62

I. Écoles primaires publiques.

A. Écoles primaires supérieures:

15 écoles : 9 écoles de garçons, 6 écoles de filles.

Au commencement de l'année scolaire l'école de garçons de Luxembourg fut supprimée ou plutôt, elle fut transformée en classe préparatoire de l'école d'artisans créée par l'État.

Les *salles de classe* de quelques écoles primaires supérieures répondaient assez mal à leur destination, soit par l'insuffisance de leurs dimensions, soit par une aération et un éclairage insuffisants et impropres ; il s'agit des écoles de Dudelange, Remich, Vianden.

De même, le *mobilier de classe* était quelquefois peu convenable ou défectueux.

Le *matériel d'enseignement* a été par-ci, par-là, complété : l'école de garçons de Grevenmacher, p. ex., a notablement augmenté sa collection de modèles de dessin. —

Les *matières d'enseignement* des écoles primaires supérieures sont prévues par la loi (art. 2 de la loi du 23 avril 1878). Par leur programme et leur méthode d'enseigner

